

Sécurité de la vieillesse—Loi

M. Halliday: Monsieur le Président, le bill C-131 soulève énormément de problèmes. Je n'en mentionnerai que quelques-uns. Quand elle a comparu devant le comité, le ministre a laissé entendre que le gouvernement allait s'occuper de ceux qui reçoivent le supplément du revenu garanti. C'était très généreux de sa part. Nous lui savons gré de bien vouloir, au moins, s'occuper des gens qui reçoivent le supplément du revenu garanti. Elle laissait entendre, même si elle ne l'a pas dit aussi explicitement, que la plupart des retraités avaient droit au supplément du revenu garanti. Ceci n'est évidemment pas vrai. Avec tout le respect que je lui dois, je lui ferai remarquer qu'elle n'a pas été tout à fait franche avec les personnes âgées.

Mme Bégin: Si.

M. Halliday: Il n'y a que 15 p. 100 des pensionnés du Canada qui reçoivent la totalité des prestations prévues par le SRG.

Mme Bégin: Cinquante-cinq pour cent reçoivent quelque chose.

M. Halliday: Le ministre prétend que 55 p. 100 reçoivent quelque chose et c'est vrai, ils reçoivent un tout petit peu. Ce que je dis, c'est que 15 p. 100 seulement de tous les pensionnés reçoivent le SRG maximum. Nous ne devons pas oublier que cela signifie que 85 p. 100 de toutes les personnes âgées souffriront plus ou moins de cette baisse de revenus proposée par le ministre.

Mme Bégin: Ce n'est pas vrai.

M. Thacker: Ils ne peuvent pas se le rentrer dans la tête.

M. Halliday: Une autre chose qui me gêne, c'est le refus du gouvernement d'accepter l'amendement, pourtant très raisonnable, proposé par mon collègue, le député d'Okanagan-Nord (M. Dantzer). C'est notre expert en matière de pensions. Il faisait ressortir, par le biais de son amendement, refusé par le gouvernement, que les plans de celui-ci ne prévoyaient pas d'augmentation des paiements de la SV à la fin de 1984. Nous pourrions probablement accepter cette réduction pour une période de deux ans, comme le veut le ministre, si elle acceptait de ramener les pensions à leur niveau normal à partir de 1985. Mais le gouvernement et le ministre s'y refusent. Par conséquent, nous voyons que les personnes âgées auront, pour le reste de leur vie, une pension diminuée, quelle que soit l'indexation utilisée par la suite. En raison de ce que l'on fait aujourd'hui, toutes les personnes âgées qui touchent la SV recevront moins d'argent à l'avenir.

● (1730)

Ce qui m'inquiète, quand on s'attaque aux pensions des citoyens âgés, c'est que ce sont justement ces citoyens qui souffrent le plus de la fâcheuse propension du gouvernement actuel à augmenter de façon exorbitante les diverses taxes de vente. Les citoyens de l'âge d'or ne peuvent échapper aux fortes hausses des impôts sur des produits comme le pétrole, le gaz, le combustible à chauffage et d'autres produits de première nécessité. Ils doivent faire face à des dépenses élevées à cause des augmentations imposées par les diverses provinces.

Les augmentations de revenus basées simplement sur l'indice des prix à la consommation ne suffisent pas pour permettre aux gens de l'âge d'or de faire face à l'augmentation du coût de la vie qu'ils constatent quotidiennement.

Un autre facteur de grave injustice dont le gouvernement a négligé de tenir compte, c'est que la grande majorité des 10 ou 11 millions de Canadiens qui font partie de la main-d'œuvre active ne sont pas assujettis au programme des 6 et 5 p. 100—malheureusement pour le programme—tandis que les citoyens âgés, qui sont moins nombreux et qui ne font pas partie de la main-d'œuvre active, doivent se soumettre à ce même programme des 6 et 5 p. 100. On aurait pu justifier cette mesure si ces gens faisaient partie de la main-d'œuvre active.

Je crois qu'aucune phrase ne pourrait mieux terminer mon exposé que ce passage d'une déclaration faite par une représentante de l'Institut professionnel de la Fonction publique du Canada durant une audience du comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales. Je cite:

Dans le monde entier, la tradition chrétienne veut que lorsque le bateau coule, on s'efforce d'abord de sauver les femmes, les enfants et les vieillards. Au contraire, dans ce bateau sur lequel nous voguons et qui est en train de couler, on compte sur les femmes et sur les vieillards pour colmater les brèches et maintenir le vaisseau à flot.

[Français]

M. Gilles Marceau (Jonquière): Monsieur le Président, en prenant la parole pour participer à cette discussion sur le projet de loi C-131 je voudrais brièvement expliquer mon intervention en quatre points.

Le premier, c'est que j'ai eu l'occasion d'assister au travail du Comité de la santé, et du bien-être social et des affaires sociales, dont je suis membre depuis plusieurs années, et d'examiner en profondeur les objectifs et les raisons pour lesquelles nous sommes dans l'obligation de déposer un projet de loi de cette nature qui, à sa face même, n'a rien d'agréable et d'intéressant du point de vue politique.

Cependant, monsieur le Président, je dois signaler que malgré les nombreuses demandes que nous avons formulées auprès des groupes de personnes intéressées à venir exprimer leur opinion devant notre comité, les personnes qui ont manifesté le désir et l'intention de venir exposer leurs points de vue ont eu l'occasion de le faire puisque tous les témoins intéressés à comparaître on pu le faire. Il faut donc en conclure, monsieur le Président, qu'il y a plus de gens intelligents qu'on ne le pense. Il y a plus de gens qui savent qu'un gouvernement, lorsqu'il a des responsabilités à exercer et qu'il les exerce, reçoit une approbation populaire. On peut en conclure par les réactions devant le comité qui sont celles de gens qui, bien que n'acceptant pas peut-être toutes nos raisons, comprennent néanmoins que nous avons un geste à poser et que ce geste était nécessaire et urgent.

La deuxième raison, monsieur le Président, qui m'incite à participer à ce débat, très brièvement sans doute, c'est qu'en tant que ministériels on nous reproche souvent d'être des gens qui suivent inconsidérément une politique gouvernementale, qui n'ont pas le courage de l'approuver publiquement et qui ne manifestent pas une responsabilité, celle de faire partie d'une équipe gouvernementale. Je dois donc dire que si je décide de participer à ce débat et de dire que je m'exprimerai en faveur du projet de loi, c'est parce que je sens que c'est ma responsabilité de membre d'un gouvernement qui réalise que dans la situation actuelle nous nous devons de faire face aux problèmes et aux responsabilités qui en découlent. C'est donc comme membre du gouvernement que je dis que c'est à regret sans doute que j'aurai à voter pour un projet de loi, comme tous mes collègues d'ailleurs, ce n'est pas un geste agréable que de